

S.S.T. :  
Sauveteur  
Secouriste du  
Travail

DE FORMATION



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE.

## Public Concerné



Les personnels désignés pour porter secours en cas d'accident.  
*(Article R4224-15 du Code du Travail)*

## Objectif



Être capable d'agir efficacement face à un accident, en préservant l'état de la victime, dans l'attente des secours organisés.

## Conditions de Formation



- Mise en situation de cas concrets.
- Contrôle de connaissances.
- Remise à chaque stagiaire de documents.

## Date et Lieu



Se référer au calendrier des formations sur [iesc.fr](http://iesc.fr).

## Effectif Maximum



Le nombre maximum de participant est fixée à 10 personnes

## Durée



14h.

## Validation



- Évaluation sous forme de cas concrets, validée par un moniteur recyclé et agréé de la CARSAT.
- Avoir réalisé correctement les gestes de secours.
- Remise d'une carte Sauveteur Secouriste du Travail (délivrée par IESC Formation sous couvert de la CARSAT compétente).

## Prérequis



Aucun

## Module 1 : Le Sauveteur-Secourisme du Travail

1h

- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
- Le rôle de sauveteur secourisme du travail.
- Le cadre juridique de l'intervention du SST.
- Présentation du programme. (protéger, de protéger à prévenir, examiner, faire alerter, de faire alerter à informer, secourir.)

## Module 2 : Rechercher les Risques Persistants pour Protéger

1h

- Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, événement déclencheur.
- Connaître les principes de base de la prévention.
- Connaître l'alerte à la population.
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.

## Module 3 : De Protéger à Prévenir

1h

- Repérer les dangers dans une situation de travail.
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de la réglementation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

## Module 4 : Examiner la Victime et Faire Alerter

2h

- Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

## Module 5 : Faire Alerter à Informer

1h

- Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

## Module 6 : Secourir

2h

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe.
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas.
- La victime ne répond pas, elle respire.
- La victime se plaint de sensations pénibles et / ou présente des signes anormaux.
- La victime se plaint de brûlures.
- La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements.
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

## Module 7 : Situations Inherentes aux Risques Spécifiques

6h

- Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 4 heures sont laissées à l'initiative du médecin de travail.